

## 8e édition du Prix Occitanie – Médicis : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2025 !



8e édition du Prix Occitanie – Médicis : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2025 !

**La Région Occitanie, en partenariat avec l'Académie de France à Rome, lance l'appel à candidatures de la 8e édition du Prix Occitanie – Médicis. Les artistes plasticiens et visuels qui proviennent ou qui sont liés à l'Occitanie, sont invités à présenter leur projet et déposer leur candidature jusqu'au lundi 31 mars prochain.**

Fondé en 2018, le Prix Occitanie - Médicis s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle ambitieuse menée par la Région pour faire vivre l'art contemporain dans toute sa richesse et sa diversité. Consacré à la création et fruit d'un partenariat étroit avec l'Académie de France à Rome (Villa Médicis), ce prix vise à faire découvrir, soutenir et promouvoir les talents d'Occitanie sur la scène nationale et internationale.

« Cette année encore, le Prix Occitanie – Médicis constitue une chance unique pour nos artistes de se faire connaître et de poursuivre leur travail pendant trois mois, dans un lieu aussi prestigieux que celui de la Villa Médicis. Cette opportunité offrira au lauréat non seulement une visibilité au-delà de nos frontières, mais le mettra aussi en lien avec un réseau culturel d'envergure internationale. A travers ce prix, la Région démontre qu'elle continue de soutenir ses talents, parce que nous n'oublions pas que la création artistique est essentielle au rayonnement de l'Occitanie. J'invite une nouvelle fois celles et ceux qui le souhaitent à saisir cette belle opportunité », a déclaré la présidente de la Région Carole Delga.

**Dès aujourd'hui et jusqu'au lundi 31 mars 2025 à 12h**, les artistes ont la possibilité de déposer leur dossier de candidature sur le site internet de la Région Occitanie. A l'issue de cette étape, les candidats présélectionnés seront auditionnés et présenteront leur projet devant un jury composé de représentants de la Région, de la Villa Médicis et d'experts associés. **Désigné en juillet, le lauréat de cette 8e édition se verra notamment gratifier d'une résidence de trois mois à la Villa Médicis.**

### Qui peut candidater ?

- Tous les artistes professionnels dans le domaine des arts plastiques et visuels, justifiant d'un statut d'artiste-auteur ou titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en arts plastiques et visuels, peuvent prétendre à cette prestigieuse récompense ;
- Ces derniers doivent résider en Occitanie ou avoir un lien avec la région (lieu de naissance, formation).

### A l'issue des délibérations, le lauréat bénéficiera :

- D'une résidence de trois mois à la Villa Médicis dès le mois d'octobre 2025 ;

L'année suivant la résidence, la Région pourra proposer à l'artiste l'organisation d'une exposition au Musée Régional d'Art Contemporain à Sérignan (MRAC) ou au Centre Régional d'Art Contemporain à Sète (CRAC), et/ou une publication

### Calendrier et modalités de candidature 2025 :

**Lundi 31 mars à 12h** : clôture du dépôt des candidatures ;

**Mai-juin** : présélection des candidats et jury de sélection ;

**Juillet** : désignation du lauréat ;

**Octobre à décembre** : accueil en résidence à la Villa Médicis.

Les candidatures sont à déposer en ligne sur le site Internet de la Région Occitanie - Rubrique « Tous les appels à projets » - Page « Prix Occitanie – Médicis » : <https://www.laregion.fr/prix-occitanie-medicis>

Toute participation envoyée en dehors de la date et de l'heure de clôture de l'appel à candidature ne sera pas prise en considération.

Photo : Villa Médicis. Crédit Région Occitanie